

Sinassamy

Cote de référence	FR ANOM COL H 234
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H234/sinassamy
Condamné en	1889
Envoyé en	Obock et Guyane française
N° matricule	174 / 27535 / 7197 / 4666

Informations

Transporté à Obock (1e catégorie n°174), puis transféré en Guyane (1e catégorie n°27535, libéré 4e catégorie 1e section n°7197 puis 4e catégorie 2e section n°4666)

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).